

Janvier 2018

Bulletin

Municipal

SAINT-POINT-LAC

1. Le Mot du Maire:

Dans ce numéro :

1. Le Mot du Maire.
2. Le Bilan de l'action communale.
3. La feuille de route jusqu'en 2020.
4. Tourisme.
5. Cadre de vie.
6. Le cimetière.
7. L'église.
8. Le centre Aqua2lacs.
9. L'état civil.
10. Dates à retenir.
11. Quelques rappels.
13. Planning de collecte.

Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018.



Nous vous souhaitons une année heureuse et prometteuse pour vous et pour ceux qui vous sont chers, tant sur le plan personnel et familial que professionnel, mais également une très bonne santé.

Depuis mars 2014 et l'arrivée de notre nouvelle équipe, nous sommes intervenus dans de nombreux domaines et avons réalisé beaucoup de projets, d'autres sont encore en cours.

Nous avons jugé utile de dresser un bilan à mi-mandat (même s'il n'est pas exhaustif) et de partager avec vous lors de notre réunion publique du vendredi 19 janvier 2018, les projets dans lesquels nous souhaitons que l'action municipale se poursuive jusqu'au terme de notre mandat.

Nous avons pu à cette occasion échanger sur les orientations futures en prenant en compte vos besoins et vos souhaits en matière de sécurité routière, d'aménagement de notre village et de toute autre idée que vous souhaitiez nous faire partager.

Patrick Liegeon

La synthèse de l'action municipale ou bilan s'articulera autour de trois grands axes :

- Les grands domaines d'intervention et les dossiers traités
- Les finances communales
- La communauté de Communes (nouvelle) et la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation de la République)

2. Le bilan de l'année écoulée et les projets futurs de la commune

Les grands domaines d'intervention et les dossiers traités

- La création du lotissement Château 2 (dossier repris et poursuivi), reste à finir les travaux d'aménagement de la route ; coût 55 000 euros + aménagement routier à terminer : 20 000 euros. La vente des terrains ayant rapporté 104 000 euros.



- La rénovation intérieure de l'Eglise pour 120 000 euros avec plusieurs tranches de travaux, une tranche ferme pour la mise aux normes (électricité, PMR, porche d'entrée) réalisée en 2016 pour 40 000 euros. Une tranche conditionnelle est en cours pour la réfection du chœur et des chapelles. Les travaux concernent les boiseries, l'électricité, l'éclairage, les plâtres et les peintures, ils seront terminés en 2018.

Pour pouvoir exécuter ces travaux, à la demande de la Drac, il a été nécessaire de faire en plus des sondages picturaux, d'enlever les dalles en pierre des chapelles et faire un traitement contre un champignon (la mэрule), tout cela s'ajoutant aux coûts prévus.



Pour financer ces travaux, des aides ont été sollicitées auprès du Département et de la Drac (chaque organisme apporte 20% de subvention), auxquels s'ajoutent les dons effectués à la Fondation du Patrimoine, soit un total de subvention d'environ 50% du coût total.

- La continuation des travaux de l'aire de Camping-Cars en 2014/2015 : 2ème tranche des travaux entreprise et terminée pour avoir une belle aire fonctionnelle.



- La reprise du camping par la commune en 2014 sous forme de régie municipale avec l'aire de camping-cars avec la création d'un budget spécifique. Une météo favorable et sa gestion par une équipe dynamique et professionnelle font la renommée du site et attirent de nombreux plaisanciers. Des investissements réguliers et nécessaires (10 000 à 15 000 euros par an) ont permis d'améliorer les structures (bâtiment sanitaire), la qualité de l'hébergement et le confort des vacanciers. A noter, le classement trois étoiles a été conservé cette année. Ce choix s'est révélé payant, les bons résultats d'année en année le prouvent et permettent d'alimenter le budget communal.

- La mise en place d'une borne de recharge des véhicules électriques vers le local technique communal (12 500 euros financés à 80% par une aide du Syded).



- La réhabilitation du cimetière réalisée au cours de l'été 2017 avec des caveaux refaits à neuf, 10 cav' urnes, un columbarium et un jardin du souvenir, pour un coût total de 20 000 euros. De nouvelles concessions seront proposées.

- L'amélioration du réseau d'eau (réparation et mise en place des compteurs en limite de propriété) de façon permanente. Mise en place d'un protocole de gestion et de suivi de la qualité de l'eau (avec l'ARS).

- L'urbanisme avec des constructions nouvelles et des aménagements divers est un domaine d'activité communal en pleine effervescence. En effet, ce n'est pas moins de 31 D.P (déclaration préalable) et 38 P.C (Permis de construire) qui ont été traités depuis 2014. Cela témoigne de l'intérêt porté à notre commune comme lieu de vie et du dynamisme local. Nous pouvons également rappeler le lotissement privé des Hauts de Saugeon en face de la mairie dont l'aménagement est terminé et dont les parcelles sont en cours de cession.

Plusieurs grandes études sont en cours, dont une achevée en fin 2015, celle de la rénovation du cadastre réalisée par les services de l'Etat, les géomètres du cadastre.



La transformation du POS en PLU, lancée en 2015, (Plan Local d'Urbanisme) est dans sa phase d'achèvement. Après l'enquête publique réalisée en septembre-octobre 2017, nous sommes au stade de l'approbation, le PLU devrait être opérationnel courant 2018.



L'étude d'aménagement de notre village lancée en 2016 a permis au cabinet d'étude de proposer un programme d'ensemble d'aménagement en matière de sécurité routière, liaisons douces, d'esthétique... avec un chiffrage global représentant un coût de 1 700 000 euros H.T La commune n'ayant pas les moyens d'investir pour réaliser l'ensemble, se pose des questions quant à la priorité des choix qu'elle pourrait faire !

Ce fut l'objet de débats lors de la réunion publique et au sein du conseil municipal. D'ores et déjà nous avons prévu de remettre à neuf notre éclairage public afin de réaliser des économies et d'avoir un éclairage de qualité qui pourra fonctionner de nuit mais à faible intensité.



- Le Haut Débit tant attendu devrait arriver et être installé dans notre commune en 2020 selon les projections faites par la Communauté de Communes.

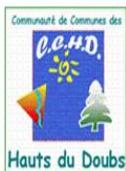


La nouvelle Communauté de Communes : La Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs (CCLMHD)



La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 a entraîné des conséquences et des modifications importantes au niveau des collectivités.

L'ancienne Communauté des Hauts du Doubs (CCHD) du fait de son faible nombre d'habitants au regard des quotas imposés par la loi a été dans l'obligation de fusionner avec une autre collectivité. Ce redécoupage territorial passait par la fusion avec notre ancienne Communauté Mont D'Or Deux Lacs (CCMO2L). Cela n'a pas été simple de mettre en place une nouvelle organisation. Il a fallu revoter à mi-mandat toutes les présidences et vice-présidences ainsi que les membres du bureau (32 membres) et des commissions (Mr Saillard est le nouveau président). L'assemblée des délégués communautaires est composée de 48 membres.



Les compétences et leur champ n'étaient pas du tout les mêmes selon les Communautés. A titre d'exemple, au niveau des ordures ménagères, nous étions passés à la redevance incitative, l'ancienne Communauté des Hauts Doubs avait et a encore un système de taxe et c'est la collectivité qui fait le ramassage.

Pour l'assainissement dans l'ancienne CCHD, les méthodes et les moyens ne sont pas les mêmes.

En ce qui concerne les écoles primaires, la CCHD avait la compétence totale, gestion du fonctionnement et des bâtiments (investissements). Notre ancienne communauté (CCMO2L) n'exerçait que la compétence fonctionnement, aux communes avec leur RPI de gérer les bâtiments comme nous le faisons avec la commune de Labergement Sainte Marie. Si la compétence complète venait à être exercée par la nouvelle CCLMD, alors cela ne sera pas sans conséquences financières.

D'autres évolutions dans le contenu ou le choix de compétences exercées par la CCLMHD devront se faire en 2018 et dans les années à venir. La compétence Eau Potable reviendra (sauf revirement) à la Communauté de Communes à partir de 2020, ce qui entrainera de fait la disparition du Syndicat des Tareaux. Une autre conséquence prévisible est que la gestion de l'eau risque d'être plus onéreuse, les tarifs de l'eau subiront sans doute une hausse à l'avenir.

Tous ces bouleversements que nous ne maîtrisons pas, et qui ne seront pas sans conséquences sur nos communes et nos concitoyens.



Pour rester sur une note optimiste, nous pourrions citer Antoine de Saint Exupéry qui écrivait dans l'une de ses citations :

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »

Il s'agit bien du rôle des élus que nous sommes, être au service de la collectivité pour la projeter et la porter vers son avenir !

3. La feuille de route jusqu'en 2020 (liste de projets à réaliser ou à envisager dans un laps de temps plus ou moins long selon l'envergure du projet !)

Certains projets en cours doivent être achevés ou terminés, d'autres sont rendus obligatoires par la réglementation ou la législation, d'autres encore se feront dans la continuité de l'action et des décisions de la municipalité :

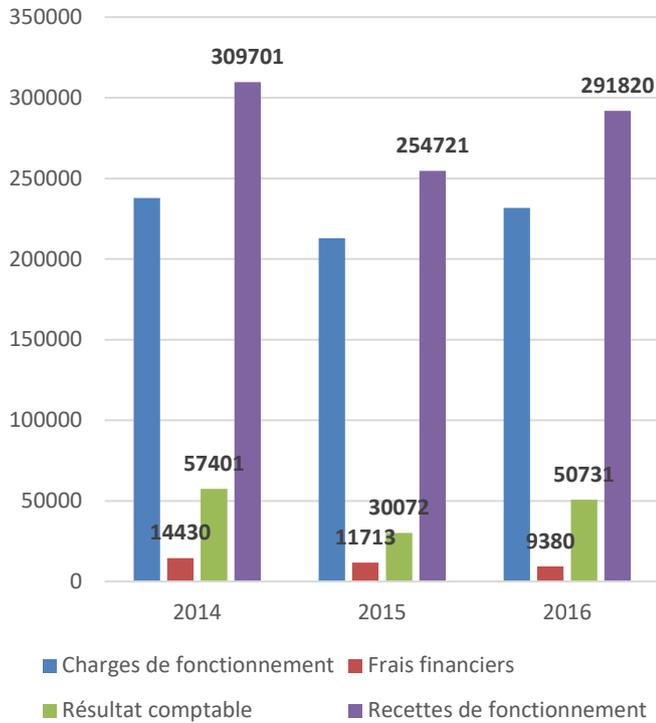


- * Le PLU dont l'approbation définitive interviendra au printemps 2018
- * Le Plan de Sauvegarde Communal (imposé par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation), avant fin juin 2018
- * La continuité des investissements au niveau du tourisme, au niveau des infrastructures du camping essentiellement
- * La mise en place d'un nouvel éclairage public (installation de nouvelles lampes à led et de nouveaux candélabres en fin 2018 sur toute la commune)
- * L'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques par le Syded (prévue en 2017, opération décalée en 2018)

Quels sont les autres dossiers ou projets fédérateurs que nous souhaiterions mener à bien ou démarrer :

- * L'aménagement du village
- * La sécurité routière et piétonnière avec des liaisons douces
- * La vidéosurveillance/protection, avec l'installation de caméras de vidéo surveillance
- * La possibilité de jardins partagés
- * La concertation avec une ou plusieurs autres communes pour la mise en commun de moyens sur l'achat de matériel en commun, le partage des ressources humaines, etc...
- * L'amélioration des conditions de baignade (Mise en place de galets...)

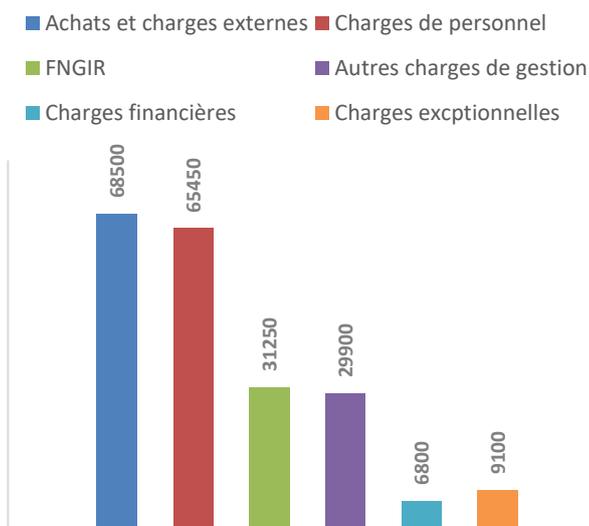
Fonctionnement Recettes-
Dépenses et Evolution 2014 à 2016



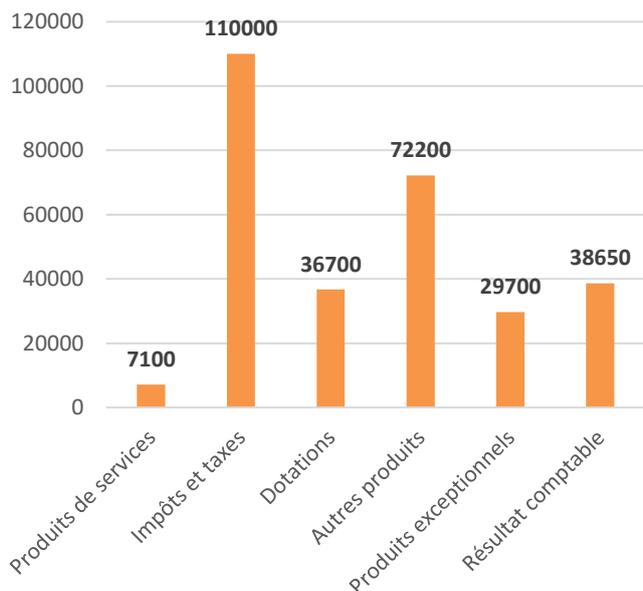
Epargne brute



Charges de
fonctionnement 2017



Recettes de fonctionnement 2017



Dépenses Investissements 2016

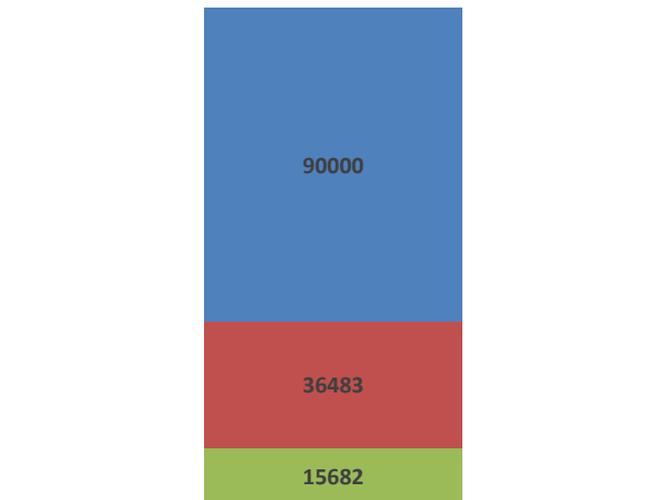
242 861



■ Remboursement emprunts ■ Invest Equipement

Recettes Investissements 2016

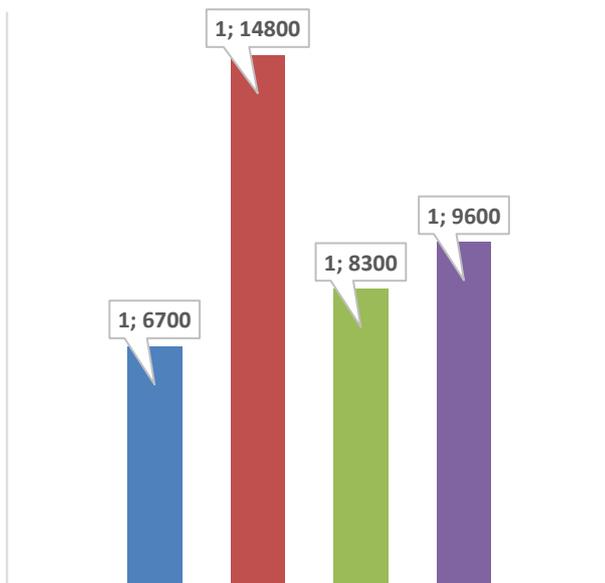
240 430



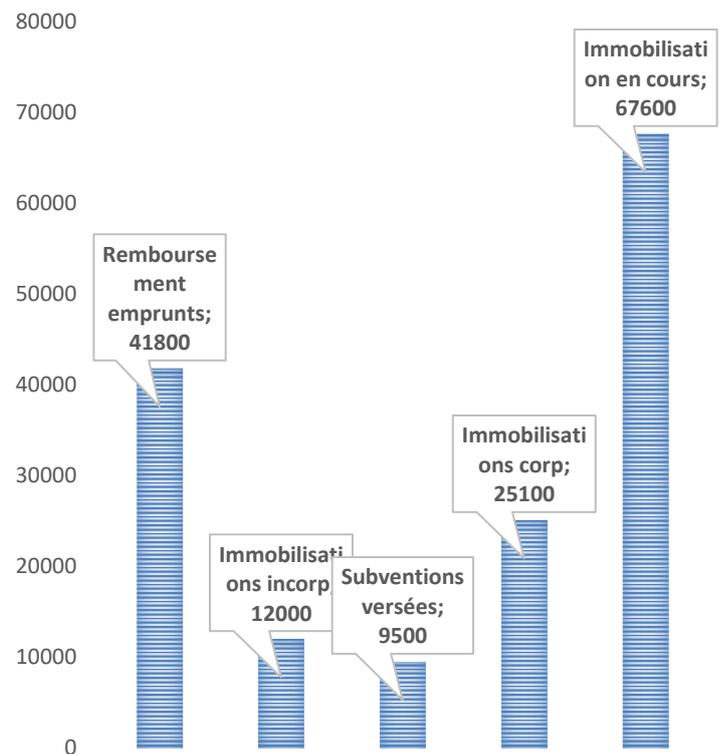
■ Autres recettes ■ Subventions reçues ■ Nouvel emprunt

Investissement produits 2017

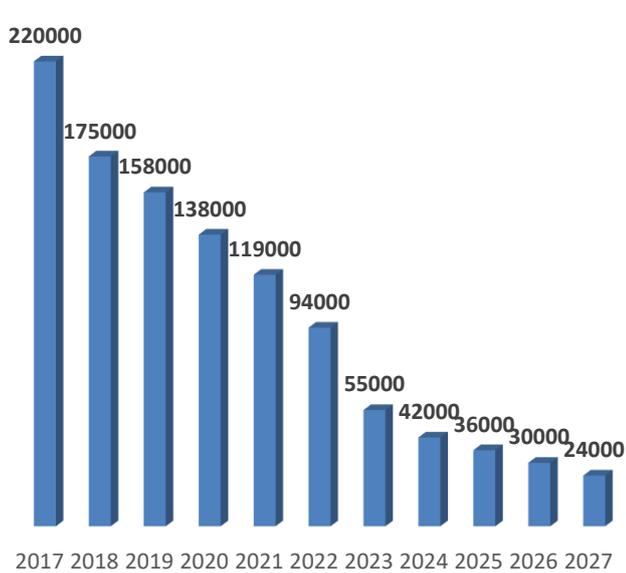
■ Opérations d'ordre ■ Fonds divers FCTVA T.A
■ Subventions reçues ■ Autres



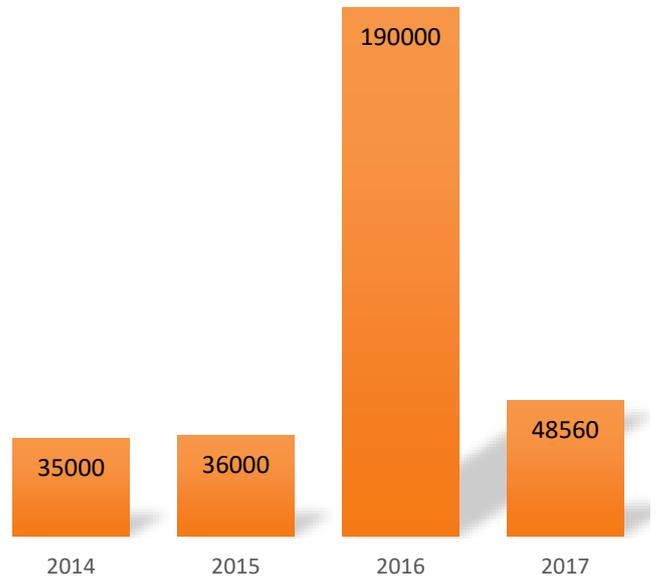
Investissement charges 2017



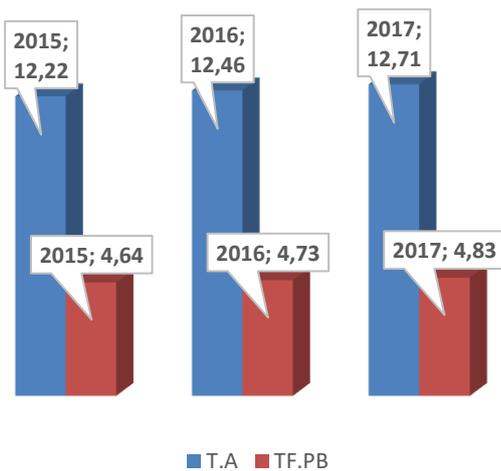
Extinction de la dette communale



Remboursement de la dette



Evolution des taux de la T.A et de la TF.PB



Evolution de la taxe d'habitation : 4% sur 3 ans
Evolution de la taxe foncière : 4,09 % sur 3 ans

4. Tourisme



Globalement, l'année 2017 est une bonne année, la meilleure depuis la reprise du camping en régie municipale.

Le chiffre d'affaires total brut ttc, camping et camping-cars cumulés, est de 178.458€ soit une augmentation de 14,7% par rapport à l'année 2016 (155.619€)

Concernant l'aire de camping-cars, le taux d'occupation moyen sur l'ensemble de la saison (29,2% pour 33,9% en 2016) a été fortement impacté par l'orage survenu dans la nuit du 8 au 9 juillet 2017.



En effet, les équipements électriques de la borne de paiement ayant été partiellement détruits, la totalité des séjours effectués n'a pas été comptabilisée.

Malgré cela, le résultat financier brut reste satisfaisant car une majorité de camping-caristes est allée régler la redevance de stationnement au camping en attendant la réparation.



Pour le camping, nous constatons une augmentation du taux d'occupation, à 60,7% pour 53,4% en 2016.

Cette augmentation est due aux mois de mai, juin, juillet et août, alors que nous avons enregistré une légère diminution en septembre (météo peu favorable).



L'enquête de satisfaction effectuée tout au long de la saison confirme encore une fois que l'accueil, l'ambiance et la propreté restent les points forts de notre camping.

A signaler que le classement du camping en catégorie « 3* Tourisme », arrivant à échéance en 2017, a été renouvelé pour 5 ans jusqu'en 2022.

Cette reconduction est à mettre au crédit de Valérie Jourdin et Cyril Bole-Richard qui se sont impliqués, tout au long de la saison, et plus particulièrement au moment de la visite d'inspection, dans la gestion quotidienne de notre camping et dans cette démarche de classement.



D'autre part, nous constatons que, depuis la création des sites internet par François Hanrot, leur fréquentation ne cesse d'augmenter. Ainsi le site du camping a enregistré environ 30.000 visites en 2017 pour 14.000 en 2016.

5. Cadre de vie

Malgré les affichages et les rappels, nous constatons encore régulièrement des incivilités, au détriment du bien-vivre ensemble.



Parmi ces incivilités, nous retrouvons les dépôts volontaires, par certains habitants, d'ordures ménagères dans les bacs communaux ou à l'intérieur des WC publics.

Chaque dépôt constaté, comme cela a déjà été fait cette année, fera l'objet d'une facturation correspondant au coût d'une levée supplémentaire pour un bac de la commune. Rappelons que chaque foyer doit obligatoirement posséder et utiliser ses propres bacs.

La deuxième incivilité concerne les animaux domestiques, chiens et chats, dont les déjections continuent de souiller l'espace public et privé.

Concernant les distributeurs de sacs pour les déjections canines, il est navrant de constater que quelques utilisateurs s'en servent pour constituer leur propre stock (en 2017, environ 5.000 sacs ont été 'distribués').



Croyez-vous qu'elle va se ramasser toute seule ?

Les déjections de votre chien : ramassez-les !

Encore une fois, nous faisons appel au civisme de chacun pour respecter ses concitoyens.

6. Le cimetière

Les travaux de réhabilitation du cimetière sont maintenant terminés, avec la création d'un jardin du souvenir, la mise en place d'un columbarium, la transformation de 5 tombes dégradées en 10 cav'urnes et la remise en état de 7 caveaux détériorés. D'autre part, un ossuaire a été créé afin de nous mettre en conformité avec la législation.

A signaler que ces travaux ont été financés en totalité par l'indemnité allouée à la commune suite aux malfaçons constatées lors de l'extension précédente.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de réserver une concession en mairie.



7. Notre église

Les travaux de restauration étant toujours en cours dans le chœur et les chapelles de l'église, nous vous informons que celle-ci reste fermée jusqu'à nouvel ordre.



Par ailleurs, dans la nuit du 8 au 9 juillet 2017, le clocher a été frappé par la foudre. Les dommages les plus visibles concernent la toiture dont 2 arêtières ont été totalement détruits, ce qui a nécessité une intervention des pompiers pour sécuriser la zone.

Le moteur électrique de l'horloge a également été détruit ainsi que le tableau électrique principal qui venait d'être refait dans le cadre des travaux de restauration.

Les dégâts occasionnés seront pris en charge par notre assurance, après déduction de l'éventuelle vétusté.

8. LE CENTRE AQUA2LACS se prépare à souffler sa 2ème bougie.

Ouvert en février 2016, AQUA2LACS est un établissement du Syndicat Mixte des 2 Lacs dont la gestion a été confiée à la société Vert Marine, spécialiste de la délégation de service public.

Ce centre aquatique sport-loisirs de nouvelle génération propose trois espaces distincts : un espace aquatique doté d'un bassin de 25m et toboggan ; un espace Wellness avec bassin balnéo, SPA et 3 salles de soins du corps et un espace fitness avec une salle cardio-training et musculation.



Dans sa première année, AQUA2LACS a accueilli près de 75 000 baigneurs et compte aujourd'hui plus de 150 abonnés aux différentes formules d'abonnement, qui permettent d'accéder en illimité aux différents espaces et/ou activités.

Par ailleurs, ce sont près de 6000 élèves qui profitent des conseils avisés des maîtres-nageurs durant l'apprentissage du Savoir-Nager programmé par l'Education Nationale.



Des animations sont proposées également tout au long de l'année : Aqualloween en octobre dernier et une soirée ZEN en novembre, sans oublier « L'AquaFun Family », une animation familiale proposant des structures gonflables aquatiques tous les 1ers samedi du mois.

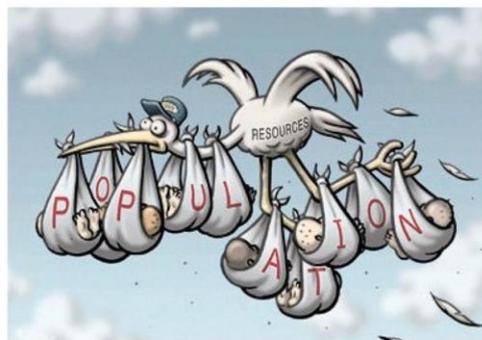
Le bilan de ces deux années est donc positif, fruit du travail d'une équipe de 13 personnes, qui s'efforce de vous apporter au quotidien la meilleure qualité de service, et aussi de votre fidélité et de votre venue, qu'elle soit occasionnelle ou régulière, au sein de la structure et pour tout cela, nous tenons à vous dire :



« Merci et bonne baignade » !

9. L'état civil

- ❖ PARATTE Léoline : 1 juillet 2017.
- ❖ VUITTENEZ Malo : 5 juin 2017.
- ❖ VUITTENEZ Timothé : 5 juin 2017.



- ❖ FIGARD Yohan et MICHEL Clémentine le 16/09/2017.
- ❖ LAGRANGE Amélie et RAVELLE-CHAPUIS Philippe le 9 décembre 2017.

- ❖ FOURNIER Louis : 8 novembre 2017.



10. Dates à retenir :

Pour les manifestations, le triathlon du lac de Saint-Point se déroulera le **dimanche 24 juin** et la journée sans voiture le **dimanche 10 juin**, nous recherchons **des bénévoles** pour ces 2 journées.

Merci de vous faire connaître en mairie.



11. Quelques rappels

- **PERMANENCE DU SECRETARIAT :** - Mardi et jeudi : 9h00 - 12h00
- Vendredi : 14h00 – 17h00
- **PERMANENCE DU MAIRE :** Uniquement sur rendez-vous
- **TELEPHONE :** 03 81 69 62 08
- **MAIL :** mairie.saintpointlac@wanadoo.fr
- **SITE COMMUNAUTE DE COMMUNE :** <http://www.cclmhd.fr/>
- **SITE COMMUNAL :** <http://www.saintpointlac.fr>
- **TELEPHONES UTILES :**
 - POMPIERS : 18 OU 112**
 - POLICE : 17**
 - SAMU : 15**



12. PLANNING DE COLLECTE 2018

2018

Collecte des bacs à ordures ménagères et des bacs de tri en porte-à-porte



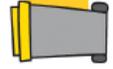
LA PLANÉE • LES GRANGETTES • MALPAS
OYE ET PALLET • SAINT POINT LAC

Pensez à sortir vos bacs
la veille au soir



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31 M	1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V 31 S	1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V 31 S	1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L	1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M 31 J	1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30 S	1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31 M	1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31 V	1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 L 13 M 14 D 15 L 16 M 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31 L	1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31 M	1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V 31 S	1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 L 13 M 14 D 15 L 16 M 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31 L

Légende du calendrier :



Collecte des bacs réservés
aux ordures ménagères



Collecte des bacs réservés aux
emballages recyclables et papiers

Pas de collecte

Un problème de collecte ? Un signalement ?

Contactez la Communauté de Communes :

N Vert 0800 100 520

Appel gratuit depuis un poste fixe

cmondorlac@wanadoo.fr // www.cclmhd.fr

RAPPEL : votre forfait de collecte du bac réservé aux ordures ménagères comprend 12 levées.